



**SCHWEIZERISCHE VERTRETUNG
REPRÉSENTATION SUISSE**

in/à				DPF	
an	47	CA	TR	VP	
Datum	WSA	18.5.			Direction politique
Visa					
EPD		17.05.77		15	
Ref. p. B. 73. Can. 0.					

Ihr Zeichen
Votre référence

Ihre Nachricht vom
Votre communication du

Unser Zeichen
Notre référence

Datum
Date

051.13
350.11 - PF/d1

10.5.1977

Gegenstand/Objet: Visite au gouvernement du Québec

Avec votre accord, je me suis rendu à Québec pour y faire, du 3 au 5 mai, la visite de courtoisie traditionnelle au gouvernement de la province. J'ai été entre autres reçu, en compagnie de M. Baumgartner, consul général à Montréal, par le premier ministre, MM. René Lévesque et Claude Morin, ministre des affaires intergouvernementales. Je ferai séparément rapport sur les conclusions que je crois pouvoir tirer de ces entretiens, comme de mes contacts avec différentes personnalités tant suisses que québécoises, sur la situation politique dans cette province quelque six mois après l'élection du nouveau gouvernement. Je me bornerai à rapporter ici les quelques points suivants.

- Il est manifeste que le problème jurassien retient l'attention du gouvernement séparatiste. MM. Lévesque et Morin (lecteur du "Jura libre") n'en font nul mystère. Le premier ministre, qui m'a accueilli très cordialement, a entamé la conversation en me demandant des nouvelles de "nos séparatistes". Je l'ai renseigné sur le déroulement de la procédure et sur l'état actuel de la question au plan constitutionnel, qu'il m'a

Beilagen/Annexes:

./.

Durchschlag an - DPF, Direction administrative, 3003 Berne
Copie à - Consulat général de Suisse à Montréal



d'ailleurs donné l'impression de bien connaître. Il m'a parlé de M. Béguelin qu'il m'a dit avoir rencontré à quelques reprises. "C'est un têtù" a-t-il observé sur un ton qui n'avait rien de péjoratif, l'obstination passant pour être le trait dominant du caractère du Premier québécois. M. Lévesque a observé que le Jura démontrait que le Québec n'était pas un cas unique et qu'une séparation était chose parfaitement possible même s'il existe, comme je l'ai relevé, une différence entre l'indépendance d'une province et la constitution d'un nouveau canton au sein de la Confédération.

- M. Lévesque a brièvement mentionné notre neutralité permanente pour s'étonner de l'importance de notre effort de défense. Il a dit bien voir le rôle de notre armée dans le développement du lien fédéral, tout en exprimant des doutes sur son utilité sur le plan proprement militaire. "Pour un Québec indépendant, une telle armée n'aurait aucun sens". Ces propos confirment les convictions neutralistes du premier ministre, telles qu'elles sont exprimées dans le programme de son Parti.

- Tant MM. Lévesque que Morin s'intéressent à nos institutions de démocratie directe et en particulier à notre pratique du référendum. Le gouvernement étudie en effet actuellement comment organiser un référendum (qu'il serait plus exact d'appeler plébiscite) sur l'indépendance de la province assortie d'une association économique avec le Canada. Quelques remarques de M. Morin me donnent à penser que les vues de mes interlocuteurs sur ce qui touche les formes d'Etats composés en général (confusion entre la Confédération d'Etats et l'Etat fédératif) sont assez floues. Un des problèmes du fédéralisme canadien tient d'ailleurs au fait que cette institution est totalement étrangère aux deux pays, la France et la Grande-Bretagne, qui sont à l'origine du Canada et qui ont gardé avec lui, au plan intellectuel, des affinités très étroites.

- Notre colonie à Québec suit les événements en se gardant d'exprimer publiquement une opinion pour ou contre l'indépendance. Notre agent consulaire, qui jouit de l'estime de toute la colonie, est à cet égard un modèle de prudence. En privé cependant, plusieurs de nos compatriotes m'ont confié leurs inquiétudes.

La situation à Montréal mérite à cet égard une attention particulière. Bien des Suisses alémaniques, très intégrés dans la communauté anglophone détentrice du pouvoir économique dans la province, pourraient se sentir touchés par la nouvelle législation linguistique. Le projet de loi déposé dernièrement par le gouvernement, sur lequel je vous ferai rapport prochainement, limitera en effet sur plusieurs des points l'accès aux écoles du cycle anglophone, ainsi que l'emploi de l'anglais dans les entreprises. Montréal serait par ailleurs particulièrement vulnérable à toute dégradation de la situation économique consécutive à la politique du nouveau gouvernement. Notre consul général suit bien entendu de près l'évolution de l'état d'esprit de notre colonie dans cette ville.

- L'organisation d'une visite à Québec est devenu, pour mes collègues, un exercice de diplomatie. Le Ministère des Affaires extérieures insiste pour que les demandes d'audiences soient acheminées par son intermédiaire, comme c'est le cas pour les visites dans toutes les autres provinces. De son côté, le gouvernement québécois ne donne suite qu'aux demandes qui lui sont adressées directement. Une double démarche permet donc seule de ménager de part et d'autre des susceptibilités qui sont très vives. Sur place, le chef de mission est reçu avec un protocole élaboré qui contraste avec la simplicité de l'accueil qui lui est réservé dans les autres capitales provinciales. Des petits détails ne sont pas loin de donner l'impression d'une double accréditation. Je dois cependant souligner la parfaite correction de mes interlocuteurs qui n'ont à aucun moment cherché à créer une situation équivoque. Il n'en est pas allé de même pour plusieurs de mes collègues, représentant des pays francophones, qui furent pressés

d'établir un dialogue direct avec Québec. Le voeu, maintes fois exprimé, de développer les relations avec la Suisse a toujours été formulé en des termes si généraux qu'il ne m'a pas été nécessaire de me retrancher derrière les compétences du gouvernement fédéral. L'ouverture éventuelle d'une délégation du Québec n'a en particulier fait l'objet d'aucune allusion.

L'Ambassadeur de Suisse :

Pictet
(Pictet)